



RADIO-TÉLÉVISION

Pas de foulard ou de badge à l'antenne

Suite à la postulation d'une candidate voilée, la Radio télévision suisse (RTS) a statué sur le port du foulard par ses journalistes. Les reporters travaillant sur le terrain, lors de conférences de presse, d'interviews ou d'apparitions à l'écran ne pourront pas afficher de signes ostentatoires exprimant une conviction personnelle.

La religion n'est pas seule visée. Les symboles politiques ou d'appartenance à une association sont aussi concernés, explique Manon Romerio, directrice de la communication à la RTS, confirmant une information de «24 heures» et de la «Tribune de Genève» parue hier.

Ainsi, un badge du mouvement «Touche pas à mon pote» serait inapproprié car il relève de la «conviction personnelle». En revanche, le ruban rouge affiché pour marquer sa solidarité avec les victimes du sida est autorisé, puisqu'il s'agit d'une «cause sanitaire d'intérêt public», a précisé à l'ATS la porte-parole.

La RTS attendait dans un premier temps une décision au niveau national. Mais le nouveau directeur général de la SSR, Roger de Weck, a expliqué dimanche dernier dans la «NZZ am Sonntag» qu'il renonçait à régler une problématique qui «ne se présente qu'une fois par année bissextile». ATS